



Des succès malgré ou précisément grâce à la crise du Corona

Bilan du groupe libéral-radical à mi-parcours de la 51^{ème} législature

1. Un souffle nouveau pour la deuxième moitié de la législature

Un bilan de mi-législature classique commence généralement par une liste des succès et se termine par un aperçu des défis à venir jusqu'à la fin de la législature. Mais au cours de cette législature marquée par le Corona, tant de choses se sont passées différemment de ce qui était prévu, que le bilan de mi-parcours peut lui aussi être légèrement modifié. En effet, ces derniers mois, le parti et le groupe parlementaire ont également été marqués par des décisions personnelles.

Petra Gössi a dirigé notre parti jusqu'en octobre 2021 avec beaucoup de cœur, de combativité libérale et de courage. Elle mérite un grand merci pour cela ! Un changement de présidence déclenche toujours de nouvelles impulsions dans l'organisation du parti. La nouvelle présidence du parti réunie autour de Thierry Burkart a déjà posé les premiers jalons et une certaine « secousse » s'est produite dans le parti. Avec le succès des élections dans le canton de Fribourg et les premiers sondages électoraux positifs au début de la deuxième moitié de la législature, la direction est bonne et prometteuse en vue des élections de 2023. Indépendamment du changement de présidence, le changement de présidence du groupe parlementaire est prévu pour fin février 2022. Après 4 ans et demi, Beat Walti quittera son poste de président du groupe et se consacrera à nouveau davantage au travail de fond dans les commissions. Lui aussi doit être remercié pour son travail intensif en faveur du groupe parlementaire. Il faut mentionner en particulier le changement de législature en 2019, qui a exigé de lui beaucoup de travail organisationnel et stratégique. Le changement de personnel a surtout permis de rajeunir le groupe et d'augmenter sensiblement la proportion de femmes. La dynamique positive qui en résulte est toujours perceptible et mesurable au vu des succès de la première moitié de la législature.

Comme nous l'avons déjà évoqué, la 51^{ème} législature a certes démarré comme il se doit en hiver 2019, mais l'activité parlementaire a ensuite été fortement bouleversée par l'épidémie du Corona en Suisse. Le point culminant, au sens négatif du terme, a été l'interruption de la session, unique dans l'histoire de la Suisse, après la deuxième semaine de la session de printemps 2020. Ce sont surtout les conséquences institutionnelles de l'« effacement » à grande échelle du parlement - conformément aux règles - et du transfert de pouvoir à l'exécutif qui ont produit des séquelles, encore visibles aujourd'hui à certains niveaux. Il est également clair que dans les années à venir, nous nous occuperons encore très régulièrement des conséquences politiques de la crise du Corona. On le voit explicitement dans le cadre de la consultation à venir sur la réduction future des dettes accumulées au cours de cette crise. Mais de telles crises doivent toujours être considérées comme des opportunités et des catalyseurs de changement, comme l'a montré, entre autres, la digitalisation du fonctionnement du Parlement. Des opportunités se présentent également dans d'autres domaines politiques importants de la deuxième moitié de la législature, qui seront mis en évidence au cours de ce bilan.

2. Succès du groupe libéral-radical

Malgré des circonstances difficiles et des pertes regrettables de mandats lors des élections nationales de 2019, le PLR a pu enregistrer des succès sur divers thèmes prioritaires grâce, entre autres, à une bonne collaboration entre les partis bourgeois. C'est d'autant plus réjouissant que ces thèmes ont permis de surmonter des blocages de longue date en matière de réformes, au moins au niveau du Parlement.

I. Prévoyance : un pas dans la bonne direction

› AVS21 :

Près de quatre ans après sa soumission par le Conseil fédéral, le projet AVS21 a été adopté à une large majorité par le Parlement lors de la session d'hiver 2021, grâce à la participation intensive du PLR. Seule la gauche l'a rejetée pour des raisons purement idéologiques. La première pierre a ainsi pu être posée pour que l'âge de référence de la retraite des femmes soit enfin progressivement aligné sur celui des hommes. Grâce à cette mesure, l'AVS sera soulagée d'environ 10 milliards de francs sur une période de dix ans. Pour atténuer les effets sur les femmes proches de la retraite, un mécanisme de compensation ciblé sur les bas revenus sera mis en place. Le coût de ce modèle de compensation représente environ un tiers des économies et permet une réforme sans grands effets secondaires. De plus, il augmente la capacité du projet à réunir une majorité. Sans l'opposition du PLR, la compensation aurait été encore plus large et moins ciblée. A cela s'ajoute une augmentation acceptable du taux de TVA de 0,4 %, ce qui devrait rapporter environ 1,4 milliard de francs par an. Pro Memoria : Les charges salariales ont déjà été augmentées dans le cadre de la réforme de l'imposition des entreprises (STAF17), ce qui a entraîné un financement supplémentaire d'environ 2 milliards de francs par an, surtout en faveur des personnes socialement défavorisées. Pour le PLR, cette réforme est importante car elle représente un pas dans la bonne direction. Il se battra donc pour son acceptation lors de la votation populaire. Mais en même temps, il est clair qu'au vu de la situation financière délicate de l'AVS, une réforme structurelle est inévitable. Heureusement, les jeunes libéraux-radicaux ont déjà montré la bonne voie avec leur initiative populaire.

› LPP21 :

Comme pour l'AVS, la LPP a besoin d'une réforme importante et urgente. En effet, les paramètres (surtout le taux de conversion) de la prévoyance professionnelle ne correspondent plus aux réalités de la démographie et du monde du travail. Plusieurs milliards de francs sont injustement redistribués chaque année des actifs vers les retraités et l'accès au deuxième pilier reste limité, ce qui affecte de facto les femmes en particulier. Le Conseil national a maintenant lancé la réforme du deuxième pilier en tant que premier conseil après un long travail préparatoire. Le PLR s'est engagé de manière conséquente pour une solution bourgeoise et a pu fêter un premier succès. Ainsi, le seuil d'entrée dans la LPP a pu être abaissé et l'âge de cotisation est passé avec succès de 25 à 20 ans. La déduction de coordination doit être réduite de moitié, même si le PLR s'est battu pour une suppression totale. Mais la baisse du taux de conversion de 6,8% à 6% est absolument centrale dans ce projet. Afin de garantir le niveau des rentes, le PLR s'est engagé avec les autres partis bourgeois pour des mesures de compensation ciblées pour la génération de transition. Ainsi, la proposition du Conseil fédéral et d'une partie des partenaires sociaux d'un mécanisme d'arrosage avec renforcement de la redistribution a heureusement pu être évitée pour le moment. Sans surprise, la gauche a annoncé immédiatement, avant même les délibérations du Conseil des États, qu'elle lancerait un référendum contre la réforme.

II. Jalons de la politique économique

› **Suppression des droits de douane industriels :**

Au cours de la première moitié de la 51^{ème} législature, diverses réformes importantes de la politique économique étaient au programme, toutes issues d'interventions du PLR. Dans le contexte du glissement à gauche dont on a tant parlé lors des élections de 2019, il était difficile de prévoir que nous aurions autant de succès. Un succès central a été obtenu lors de la session d'automne 2021 avec la suppression des droits de douane industriels et la simplification de la structure des tarifs douaniers. A la grande satisfaction du PLR et de la place économique suisse, il a été renoncé à un échelonnement de la suppression lors des délibérations. La suppression complète des droits de douane industriels qui a été décidée soulage la place industrielle et réduira les coûts pour les consommateurs et les branches qui dépendent des importations de tels produits. Ce ne sont pas seulement les frais de douane qui disparaissent, mais aussi les frais administratifs. En particulier en période de crise du Corona, la suppression des droits de douane industriels est un moyen simple et non bureaucratique de renforcer l'économie. L'engagement tenace du PLR sur ce projet a porté ses fruits et une exigence de longue date du PLR a pu être satisfaite (aucun référendum n'a été lancé).

› **Suppression du droit d'émission sur capital propre :**

En 2009 déjà, le groupe libéral-radical avait déposé une initiative parlementaire demandant la suppression progressive des droits de timbre qui faussent la concurrence. Après que le projet ait été divisé en plusieurs ébauches, le Conseil des États a décidé de suspendre la suppression du droit de timbre d'émission sur le capital propre. Après environ sept ans de suspension et à la lumière de la crise du Corona, les travaux sur la suppression du droit d'émission ont repris. La suppression définitive lors de la session d'été 2021 a pu être obtenue avec une nette majorité dans les deux conseils, ce qui peut être considéré comme un grand succès pour le PLR. Comme d'habitude, les Verts et le PS s'y sont opposés et ont également lancé ensemble le référendum. La suppression de cet impôt obsolète et unique en comparaison internationale, qui s'applique lors de l'acquisition de capitaux propres, aurait dû avoir lieu depuis longtemps. Au vu de la crise du Corona et des développements internationaux actuels en matière de politique fiscale de l'OCDE, cette suppression renforce également la compétitivité internationale de la Suisse.

› **Suppression de l'impôt anticipé :**

Lors de la session d'hiver 2021, la réforme de l'impôt anticipé, attendue depuis longtemps, a également été un succès. Elle est le résultat d'une demande de longue date du PLR, qui vise à éliminer les désavantages concurrentiels que la Suisse se crée elle-même avec le système actuel de l'impôt anticipé. Concrètement, la réforme vise à supprimer en grande partie l'impôt anticipé sur les revenus de l'épargne nationale et à supprimer le droit de timbre de négociation sur les obligations suisses. Il devrait ainsi être plus intéressant, par exemple, d'émettre des obligations en Suisse. La gauche du Conseil s'est à nouveau opposée de toutes ses forces à cette mesure et a déjà lancé le référendum. Cette attitude destructrice de la gauche à l'égard de la place économique suisse est d'autant plus incompréhensible que ce projet présente dans l'ensemble un bon rapport coûts/bénéfices, qui contribuera de manière déterminante au renforcement de la place financière et économique suisse et qui déclenchera des impulsions à l'emploi en faveur de nouveaux postes de travail.

III. Politique de sécurité proactive

› **Nouvel avion de combat :**

Au tout début de cette nouvelle législature, lors de la session d'hiver 2019, le Parlement a pris une décision importante en matière de politique de sécurité et s'est mis d'accord sur le cadre pour

l'achat de nouveaux avions de combat. La décision de planification adoptée par le Parlement comprend un cadre budgétaire de six milliards de francs au maximum pour l'achat de nouveaux avions. La décision ne fixe ni le nombre d'avions ni le type d'avion. Ces décisions ont été confiées au Conseil fédéral. Pour le PLR, il était clair dès le départ que l'acquisition de nouveaux avions de combat était une nécessité en matière de politique de sécurité. La défense de la population et du pays n'est pas possible sans une défense aérienne efficace. En effet, même en temps de paix, une flotte d'avions modernes est indispensable pour assurer le service de police aérienne, pour protéger les infrastructures critiques et pour garantir la souveraineté de l'espace aérien. Comme on pouvait s'y attendre, un référendum a été lancé à gauche contre cette décision. Lors d'une campagne référendaire menée de manière émotionnelle, un oui de justesse (50,1%) a pu être obtenu en automne 2020 uniquement grâce à l'engagement important de la campagne du PLR.

› **Mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) :**

Depuis les attentats de Paris en 2015, les auteurs d'actes terroristes ont commis plusieurs dizaines d'attentats en Europe. Divers événements en Suisse montrent que la Suisse n'est pas non plus une île lorsqu'il s'agit de menaces terroristes. Mais jusqu'à récemment, la police ne pouvait généralement intervenir qu'après qu'une personne ait commis un délit. Afin de pouvoir prévenir les attaques terroristes, le Conseil fédéral et le Parlement ont créé une nouvelle base juridique avec la loi fédérale sur les mesures policières en matière de lutte contre le terrorisme (MPT) : A l'avenir, la police pourra intervenir de manière préventive s'il existe des indices concrets et actuels qu'une personne représente un danger terroriste. Le PLR a joué un rôle central dans les débats parlementaires avec la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, responsable du dossier, afin d'élaborer un compromis susceptible de réunir une majorité et prévoyant des mesures proportionnées, mais contre lequel un référendum a tout de même été lancé par la gauche. La votation populaire de l'été 2021 a pu être remportée avec 56,6% grâce à l'engagement actif du PLR et conformément au principe « pas de liberté sans sécurité ».

3. Perspective et objectifs

Dans l'ensemble, le PLR a pu créer une bonne base pour que la deuxième moitié de la législature soit également un succès. Il s'agit maintenant de profiter de cette tendance positive et de marquer les divers dossiers en suspens au Parlement avec des solutions libérales. Et il y en a beaucoup si l'on pense, outre à la prévoyance, aux réformes découlant des prochaines règles d'imposition minimale de l'OCDE ou à la politique climatique et énergétique avec la nouvelle version de la loi sur le CO2 ou le projet sur la sécurité de l'approvisionnement en électricité. Nous devons et voulons rester dans le coup !

I. Climat et énergie

- › **Redémarrage de la révision de la loi sur le CO2 :** Après le rejet de la révision totale de la loi sur le CO2 en été 2021, la consultation sur la nouvelle version d'une révision a déjà été ouverte fin 2021. Les conditions sont ainsi réunies pour qu'une nouvelle décision sur une révision totale de la loi sur le CO2 puisse être prise avant la fin de la législature. Le PLR continuera à assumer ses responsabilités en matière de politique climatique en s'appuyant sur son concept des trois piliers déjà présenté. L'objectif est de réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990. L'accent est mis sur les piliers que sont les bâtiments, la mobilité et l'industrie.
- › **Initiative glacier :** Les commissions environnementales compétentes ont demandé en 2021, via une initiative parlementaire (21.501), un contre-projet indirect à l'initiative glacier. Comme le demande l'initiative, il s'agit d'ancrer la réduction des émissions de gaz à effet de serre à zéro net d'ici

2050. Mais à la différence de l'initiative, il faut renoncer aux interdictions explicites des combustibles et carburants fossiles à partir de 2050, ce qui est également salué par le PLR. L'objectif de cette consultation doit être de permettre le retrait de l'initiative populaire par le biais d'un contre-projet indirect. Mais cela dépendra fortement du projet de loi qui sera adopté.

- › **Acte modificateur unique pour l'approvisionnement en électricité** : En été 2021, le Conseil fédéral a adopté son message relatif à un nouvel acte législatif intitulé « Loi fédérale sur la sécurité de l'approvisionnement en électricité grâce aux énergies renouvelables ». Celle-ci a pour objectif de faire avancer la Suisse sur la voie d'un système énergétique durable et respectueux du climat tout en garantissant une sécurité élevée de l'approvisionnement en électricité. Afin d'éviter la menace d'une pénurie d'électricité, surtout pendant les mois d'hiver critiques, le PLR soutiendra les solutions qui misent davantage sur les éléments de l'économie de marché pour garantir les capacités nécessaires et qui sont définies de manière aussi neutre que possible sur le plan technologique. En outre, ce projet doit ouvrir la voie à une ouverture complète du marché de l'électricité.

II. Prévoyance et santé

- › **AVS21** : Cette réforme est un pas dans la bonne direction (v. chapitre 2 let. I). Le vote populaire aura sans doute lieu en septembre 2022. Le PLR s'engagera fortement dans la campagne pour que cette réforme, modeste mais indispensable, soit adoptée par le peuple.
- › **Initiative sur les rentes des JLR** : Le Conseil fédéral a décidé, en novembre 2021, de rejeter cette initiative dont la revendication est le relèvement de l'âge de la retraite à 66 ans suivi d'un ajustement automatique à l'évolution de l'espérance de vie. Le message du Conseil fédéral est attendu pour juillet 2022. Au vu des perspectives financières très sombres de l'AVS, le PLR regrette que le Conseil fédéral n'ait pas saisi l'urgence de la situation – et qu'il n'ait pas au moins présenté ses propres idées pour un assainissement structurel du premier pilier. Le groupe libéral-radical s'engagera aux chambres fédérales pour que cette réforme structurelle indispensable suive rapidement le premier pas dans la bonne direction que constitue AVS21.
- › **LPP 21** : la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États est entrée en matière sur ce projet de réforme (v. chapitre 2 let. I) adopté à la session d'hiver par le Conseil national. Les objectifs du PLR sont clairs. Tout d'abord, les paramètres de la LPP doivent être ajustés aux nouvelles réalités démographiques et des marchés financiers. Ensuite, le niveau des rentes doit être maintenu, raison pour laquelle des compensations doivent être prévues à long terme, mais, surtout, pour la génération transitoire. Enfin, une modernisation des paramètres du 2^{ème} pilier s'impose, afin de mieux couvrir les bas revenus et les temps partiels.
- › **Santé - lutte contre les initiatives populaires populistes** : le groupe libéral-radical s'opposera aux initiatives populaires du Centre et du PS. La première, qui demande l'instauration d'un frein aux coûts dans le domaine de la santé, comporte le risque réel de l'introduction d'un budget global par la petite porte, et donc *in fine* celui d'un rationnement des prestations dans l'assurance obligatoire qui nous conduirait à un système de santé à deux vitesses. Le groupe libéral-radical s'opposera également au contre-projet du Conseil fédéral, dit des « objectifs de coûts ». Il s'engagera en revanche pour un texte plus libéral. La seconde, l'initiative dite des 10%, n'apporte strictement aucune réponse à la problématique de la hausse des coûts puisqu'elle ne fait que renforcer les subventions aux primes. En 2020, la mise en œuvre de cette initiative aurait engendré un surcoût pour le contribuable de 5 Mrd. CHF. Le PLR est ouvert à un contre-projet, mais son soutien final dépendra des contours exacts que celui-ci prendra.

- › **Volets de mesures de lutte contre la hausse des coûts** : le Parlement devrait adopter à la session d'été le volet 1b de ces mesures. Le groupe libéral-radical s'est opposé avec succès à l'introduction de mesures de gestion des coûts dans le domaine de la santé, qui n'auraient été rien d'autre que le prélude à l'instauration d'objectifs de coûts et d'un budget global. Il s'est en revanche engagé pour des mesures qui permettraient effectivement de baisser les coûts de la santé : adaptation des marges de distribution des médicaments afin d'inciter la remise de génériques, facilitation des importations de génériques et possibilité pour les assureurs de négocier des rabais dont profiteraient au final les assurés. Le 2^{ème} volet est attendu pour le printemps 2022. Le PLR s'opposera à la mise en place d'un premier point de contact obligatoire pour tous les assurés, estimant que les incitations en place pour les modèles d'assurance restreignant l'accès direct aux spécialistes fonctionnent. Il se montrera en revanche ouvert concernant les autres mesures prévues.

III. Économie et impôts

- › **Imposition individuelle** : L'imposition individuelle vise à mettre fin à la discrimination fiscale des couples mariés (« pénalité de mariage »). De plus, l'imposition individuelle contribuerait à l'égalité entre hommes et femmes au niveau professionnel et familial, tout en ramenant plus de femmes sur le marché du travail, en ouvrant des opportunités de carrière et en réduisant la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. La mise en œuvre concrète est actuellement discutée dans le cadre de l'examen parlementaire préliminaire afin de transmettre au Conseil fédéral des valeurs de référence pour un projet de consultation. Pour maintenir la pression, au niveau de la Constitution, la collecte de signatures pour l'initiative populaire des Femmes PLR pour l'introduction de l'imposition individuelle est en cours en parallèle.
- › **Compétition fiscale** : Le projet OCDE/G20 sur la taxation de l'économie numérique est actuellement le projet le plus important de la politique fiscale internationale. Il vise d'une part à augmenter la part d'imposition des pays de marché dans lesquels les revenus sont générés sur les bénéfices des grands groupes transfrontaliers (plus de 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel) (pilier 1). D'autre part, une nouvelle règle d'imposition minimale doit être introduite pour les groupes internationaux dont le chiffre d'affaires annuel mondial atteint au moins 750 millions d'euros (pilier 2). Le Conseil fédéral prévoit de mettre en œuvre l'impôt minimum convenu pour certaines entreprises par une modification de la Constitution (pilier 2), les cantons étant responsables de la perception de l'impôt supplémentaire ainsi que des éventuelles mesures d'allègement favorisant la place économique. Le PLR considère que les plans de l'OCDE en matière d'imposition minimale sont en principe erronés, mais qu'en raison de la situation inévitable (et de la menace imminente d'une fuite des recettes fiscales vers l'étranger), il s'engagera lors des débats parlementaires en faveur de mesures d'allègement ciblées en faveur des entreprises concernées dans les cantons et, par conséquent, en faveur du maintien de la forte valeur ajoutée et des emplois qualifiés en Suisse.
- › **Réduction de la dette** : Pour atténuer les effets sanitaires et économiques de la pandémie du Corona, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé diverses mesures de soutien. Cela a entraîné des dépenses extraordinaires élevées qui doivent être amorties conformément à la règle complémentaire du frein à l'endettement. Fin 2021, le Conseil fédéral a proposé deux variantes sur la manière de gérer la réduction de la dette. Le PLR s'engagera pour que ces dépenses extraordinaires ne soient pas à la charge des générations futures et qu'elles soient donc amorties le plus rapidement possible afin de pouvoir faire face aux crises futures. Dans ce sens, le frein à l'endettement, qui a également fait ses preuves dans cette crise, est un instrument qu'il convient de conserver et d'entretenir.

IV. Politique étrangère et de sécurité

- › **Développement des bilatérales** : Avec la décision du Conseil fédéral dans son ensemble d'interrompre les négociations sur l'accord-cadre institutionnel, une lutte de plusieurs années a pris fin de manière regrettable mais compréhensible. Pour le PLR, la priorité absolue est de garantir et de développer la voie bilatérale avec notre plus grand partenaire commercial. Sans se laisser décourager par la bataille d'idées bruyante mais sans concept des autres partis, le PLR reste fidèle à la voie bilatérale en tant que voie royale. Après avoir été le premier parti à présenter une solution pour améliorer la situation générale dans le pays et à l'étranger, le PLR présentera dans un avenir proche d'autres solutions pour le développement des relations bilatérales. Le sujet ne perdra pas de son importance dans la deuxième phase de la législature, d'autant plus que le statu quo actuel avec le blocage destructeur de différents dossiers importants (par ex. Horizon Europe/association de recherche, accord sur le marché de l'électricité) n'est pas supportable pour la place économique suisse et comporte des risques considérables.
- › **Candidature au Conseil de sécurité de l'ONU** : Dans la continuité logique de son appartenance à l'ONU depuis bientôt 20 ans, la Suisse se porte candidate pour un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. Dans un monde complexe et de plus en plus incertain, la politique internationale peut tirer profit de la présence d'un pays neutre, axé sur les bons services, au sein de son conseil. Bien que cette élection probable soit réjouissante, elle pose de nouveaux défis à la politique suisse et à ses institutions. Le PLR est toutefois convaincu que, sous la direction compétente du président de la Confédération Ignazio Cassis, la diplomatie suisse connaîtra une période passionnante et fructueuse.
- › **Une armée de l'air sûre** : Après un processus d'acquisition long et détaillé, le Conseil fédéral a opté pour l'avion de combat américain F-35 de Lockheed Martin, car il offrait le meilleur rapport coût-bénéfice. Les partis de gauche, soutenus par la GSOA, ne peuvent pas accepter la décision de type malgré l'approbation par le peuple d'un nouvel avion de combat et veulent inscrire dans la constitution une interdiction de ce même modèle par le biais d'une initiative populaire. La gauche met ainsi à nouveau en danger la sécurité de la Suisse et prouve une fois de plus que son objectif n'est pas l'avion de combat, mais la suppression de l'armée. En cas d'aboutissement, le PLR s'engagera de toutes ses forces pour le rejet de l'initiative populaire et en faveur d'une armée de l'air sûre.

V. Innovation et digitalisation

- › **5G** : Le groupe-libéral radical continuera à s'engager pour un déploiement rapide de la 5G. Ses fréquences ont été attribuées début 2019. Force est de constater cependant que la Suisse a raté sa chance de devenir le pays européen pionnier en matière de 5G puisque, trois ans plus tard, le développement du réseau est bloqué. Avec l'adoption par le Conseil national de la motion libérale-radical [20.3237](#), déposée en mai 2020, un signal fort a été envoyé : le Conseil fédéral, et plus précisément la Ministre en charge du dossier, Mme Sommaruga, doit faire en sorte que notre pays puisse rapidement disposer d'un réseau de téléphonie mobile moderne. La commission des transports et des télécommunications du Conseil des États devrait prendre position sur cette motion au 2^{ème} trimestre de cette année.
- › **E-ID** : Après le rejet de la loi sur l'introduction d'une E-ID nationale par les votants, il faut rapidement trouver une majorité parlementaire pour une nouvelle version. Plusieurs motions de tous les partis ainsi que notre motion de groupe 21.3129 ont déjà permis de poser la première pierre d'un nouveau projet en faveur d'une E-ID nationale digne de confiance. Une telle solution d'identification

numérique est nécessaire pour accélérer et soutenir la progression de l'e-gouvernement et du commerce juridique électronique en général. Le PLR continuera donc à s'engager de manière constructive pour qu'un nouveau projet puisse être adopté, si possible, au cours de cette législature.

- › **Génie génétique** : Au cours de cette législature, la nouvelle prolongation du moratoire sur les OGM sera à nouveau discutée au Parlement. Le PLR se bat depuis plus d'une décennie et demie contre cette interdiction de technologie et d'innovation. Cette longue lutte a porté ses fruits, du moins en partie, lors de la session d'hiver 2021 : le PLR a pu empêcher l'extension du moratoire aux nouvelles techniques de génie génétique qui n'utilisent pas de matériel génétique transgénique (étranger à l'espèce) au Conseil des États. Dans la suite des débats, il s'agira maintenant de faire passer le succès dans l'intérêt de cette technologie d'avenir, appelée édition du génome, à la Chambre des représentants et d'obtenir ainsi un premier changement d'orientation positif dans le génie génétique. Cette technologie a un grand potentiel, par exemple dans l'agriculture, où elle pourrait être utilisée pour une production alimentaire respectueuse de l'environnement.

Berne, 22.02.2022